

ÉVÊCHÉ

DE QUIMPER

ET DE LÉON



ÉTAT DES ÉCOLES LIBRES



Quimper, le 31 Octobre 1903.

M

Je vous prie de vouloir bien répondre, dans le plus bref délai possible, aux questions suivantes, dont j'ai besoin pour la confection de l'Ordo diocésain.

Paroisse de Lanhouarneau

École libre de Garçons.

1° Y a-t-il dans la paroisse une école libre de garçons ?

R. Non.

2° Par qui est-elle tenue ?

R. _____

Et combien a-t-elle de maîtres ?

R. _____

3° Combien a-t-elle d'élèves externes ?

R. _____

Et combien de pensionnaires ?

R. _____

4° A qui appartient l'immeuble ?

R. _____

Et comment l'école est-elle entretenue ?

R. _____

Paroisse de Lanhouarneau

École libre de Filles.

1° Y a-t-il dans la paroisse une école libre de filles ?

R. non.

2° Par qui est-elle tenue ?

R. _____

Et combien a-t-elle de maîtresses ?

R. _____

3° Combien a-t-elle d'élèves externes ?

R. _____

Et combien de pensionnaires ?

R. _____

4° A qui appartient l'immeuble ?

R. _____

Et comment l'école est-elle entretenue ?

R. _____



École communale de filles.

5° L'École communale est-elle encore tenue par des Religieuses ?

R. Oui.

Sinon, à quelle date a eu lieu la laïcisation ?

R. _____



Personnel congréganiste.

6° En dehors des écoles, reste-t-il des Religieuses occupées aux œuvres paroissiales ?

R. Non.

Quel en est le nombre ?

R. _____

A quelle congrégation appartiennent-elles ?

R. _____

Veillez bien, M _____, répondre sur cette feuille, et la retourner immédiatement à l'Évêché.

Votre tout dévoué en N.-S.,

† FRANÇOIS-VIRGILE,
Évêque de Quimper & de Léon.